

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

ADAPTATION AU DROIT DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ - (N° 554)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et anticipant les risques potentiels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut analyser et prévenir les risques.